

Conditions générales de vente

Pour vous inscrire à l'un de nos séjours, il est nécessaire que vous deveniez adhérent à l'association TDS Voyage (cotisation annuelle de 30€ par famille) et que vous souscriviez aux conditions générales de vente ci-après. Vous devez nous retourner votre bulletin d'inscription accompagné d'un acompte de 500 €+ 30€ d'adhésion familiale, par chèque bancaire à l'ordre de « TDS-Voyage ».

CONFIRMATION D'INSCRIPTION : l'encaissement de l'acompte tient lieu d'accusé de réception. Puis, avant votre départ, vous recevrez la facture avec le solde à payer.

PAIEMENT DU SOLDE : le solde sera à régler 45 jours avant le départ selon des modalités qui vous seront précisées sur la facture.

ASSURANCES : dans le but de vous protéger au maximum des incidents ou des accidents pouvant survenir pendant votre voyage, nous avons souscrit pour vous un contrat d'assurance « assistance / rapatriement / dommages corporels » (MAIF). Cette assurance est comprise dans le prix du séjour. Vous pouvez souscrire un contrat d'assurance « Annulation/ Interruption » (Européenne d'Assurances), d'un montant de 1,2 % du prix du séjour ou « multirisques », d'un montant de 2,5 % du prix du séjour, qui vous permettront d'être remboursé de votre séjour si un incident arrive avant votre départ. Si vous souhaitez les souscrire, il suffit de l'indiquer sur votre bulletin d'inscription. Les conditions générales de ces assurances vous seront remises avec les documents de voyage.

ANNULATION : le désistement doit être notifié par lettre recommandée, le cachet de la poste faisant foi. En cas de désistement pour un cas de force majeure reconnu comme tel par l'assurance (Européenne d'Assurances) et sur présentation de justificatifs, l'association applique les clauses suivantes :

- Plus de 60 jours avant le début du séjour, l'association conserve les droits d'adhésion.
- Entre 60 jours et 30 jours avant le début du séjour, l'association conserve l'acompte versé.
- Entre 30 jours et 15 jours avant le début du séjour, l'association conserve 70 % du coût du séjour.
- Moins de 15 jours avant le début du séjour, l'association conserve le montant du séjour.

Ces retenues vous seront remboursées par votre assurance « annulation » en cas d'annulation justifiée (maladie, accident, décès...) avec une franchise de 30 € par personne - le montant de l'assurance (1,2% ou 2,5% du prix du programme) et les frais d'adhésion (30 €) ne sont jamais remboursés.

Si le solde du voyage n'est pas parvenu dans les délais, nous nous réservons le droit d'annuler la réservation sans indemnité.

Tous les séjours sont donnés pour un nombre minimum de 8 participants, si ce nombre n'est pas atteint, nous nous réservons le droit d'annuler un voyage 21 jours avant le départ. Dans ce cas les participants seront intégralement remboursés sans pouvoir prétendre à aucune indemnité.

RESPONSABILITÉ : nous ne pourrions pas être tenus pour responsables des retards et autres changements concernant les vols aériens.

Il appartient à chaque participant d'être en règle au niveau des formalités (passeport, visa, vaccination). Pour les participants étrangers, vérifier auprès des ambassades les formalités à accomplir.

Nous vous ferons parvenir les conditions régissant l'activité voyage sur simple demande écrite.